

Points de repère pour la célébration de mariages mixtes protestant-catholique

Points de repères élaborés à partir de la rencontre à Beauvais le 29 mars 2016 des pasteurs - prêtres catholiques organisée par le service diocésain de l'unité des chrétiens et approuvés par Mgr Jacques Benoit-Gonnin le 5 mai 2016.

Textes de référence

CIC canons 1124-1129 Directoire romain pour l'œcuménisme n° 157-158

Document du grand Est : « Recommandations pratiques pour une pastorale des préparations des mariages interconfessionnels » (Catholique-protestant), approuvé par les évêques.

Vade mecum de la conférence des évêques de France.

Document du conseil pontifical pour l'unité des chrétiens relayé par la CEF sur la prédication dans le contexte œcuménique, *Ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu*.

Points de repère pour la préparation et la célébration

Commencer par écouter, pour clarifier les attentes et les sensibilités des uns et des autres. Oser dire nos différences et les limites, affronter les questions avec vérité et charité. Voir ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait.

Préparation

Se demander dans quelle communauté célébrer. Pour discerner où est le lieu le plus adapté, voir si l'un des deux est plus engagé dans sa foi, dans sa communauté. C'est alors plus naturellement dans cette communauté que l'on célébrera le mariage.

Question de la préparation : Il est plus logique que ce soit le célébrant qui fasse l'essentiel de la préparation, sachant qu'un dossier canonique doit être fait par un prêtre ou un diacre catholique. Il peut y avoir aussi une préparation commune ou en lien avec un groupe œcuménique. Dans le diocèse de Beauvais, des préconisations donnent des points de repères essentiels pour envisager cette préparation.

Question des enfants : faire le point sur le positionnement de chacun et aborder la question du baptême et de l'éducation religieuse.

Célébration

Si la célébration a lieu au Temple, c'est le pasteur qui préside et célèbre, si c'est à l'église, c'est le prêtre. Il peut être bon et cohérent que dans le Temple ce soit le prêtre qui prêche et que dans l'église catholique ce soit le pasteur qui prêche. Mais cela est à voir au cas par cas. Le directoire prévoit dans les deux cas : « lire les Ecritures, faire une brève exhortation et bénir le couple » cf. le document du conseil pontifical *Ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu*.

Normalement il n'y a pas de célébration de l'Eucharistie (Directoire n° 159-160).

Bible : On peut envisager dans la célébration une remise de la Bible, pratique protestante que l'on trouve aussi chez les catholiques.

La collecte peut être partagée entre les deux communautés.

Aspects canoniques et registres

Pour que le mariage soit valide, il faut, dans tous les cas, faire un dossier complet de mariage par un prêtre ou un diacre catholique, avec les déclarations d'intentions adaptées. Pour une célébration au Temple par un pasteur, il faut aussi pour le catholique une dispense de forme canonique, en plus de la dispense de religion mixte.

Pour les registres, si le mariage a lieu au temple, avec dispense de forme canonique, il peut être inscrit dans le registre de l'Eglise catholique au lieu où se trouve le temple ou dans le registre de l'évêché.